

pour l'Irlande, il ne verra pas les escrimeurs où se discute cette question...

Quelques DEPUTES: A l'ordre!

PRIMES AU VETERANS DE LA CAMPAGNE DES FENIANS.

M. J. J. HUGHES: Je désirerais savoir du ministre de la Milice, s'il veut bien me le dire, pourquoi l'île du Prince-Edouard ne doit pas bénéficier des avantages de la résolution tendant à accorder une prime aux volontaires de la campagne des feniens, résolution qu'il se propose de soumettre demain à la Chambre siégeant en comité général.

L'hon. SAMUEL HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): J'ai, il y a longtemps, débattu cette question avec l'honorable député. Jamais il n'a été demandé à l'île du Prince-Edouard, soit en 1866 soit en 1870, d'envoyer des soldats à la frontière. Mon honorable ami a dès longtemps reçu à sa question une réponse officielle.

QUESTION DE PRIVILEGE.

M. WILLIAM CHISHOLM: Je demande à prendre la parole pour une explication sur un fait personnel, afin de dire au ministre de la Milice qu'il n'a pas répondu à certaines questions. Je veux parler de l'interpellation annoncée au Feuilleton sous le numéro 24. A la sixième question qui est là le ministre a répondu qu'il la jugeait irrégulière. Il se peut qu'elle le soit, mais la cinquième est une question directe:

Le Gouvernement ou le ministère de la Milice a-t-il autorisé M. Girroir à faire les déclarations qui précèdent?

Ces déclarations sont relatées dans la première partie de la question. La réponse que le ministère avait préparée est la suivante:

Le Gouvernement, ni le ministère de la Milice n'ont demandé à personne de faire aucune déclaration de cette sorte.

Quelqu'un a changé cette réponse, et voici maintenant ce que l'on y trouve:

Le Gouvernement ou le ministère de la Milice a publié le projet de résolution basé sur le bill et toute personne intelligente peut les lire et les comprendre.

Cette réponse a dû être élaborée par quelqu'un de très intelligent. M'est avis que ce quelqu'un de très intelligent ne traite pas la députation avec beaucoup de respect.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE SUR LE BUDGET DES CHEMINS DE FER ET DES CANAUX.

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable M. White l'invitant à se former en comité des subsides et sur l'amendement déposé par M. Graham.

M. ARTHUR MEIGHEN (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je regrette de n'avoir pas pu rester dans la Chambre pendant le discours de l'honorable député de Carleton (M. Carvell). J'ai eu néanmoins la bonne fortune d'entendre la vigoureuse harangue de l'ex-ministre des Chemins de fer (M. Graham) et, par ce que l'on me dit de celle de l'honorable député de Carleton, il aurait emboîté le pas derrière son prédécesseur, sinon pour le fond du moins pour la forme. L'honorable député de Renfrewsud (M. Graham) a parlé d'une façon qui lui est assez ordinaire. Dans plusieurs circonstances déjà j'ai vu l'honorable député faire montre de la même animation, à peu près, de la même inclination, de la même éloquence terrifiée que dans son discours sur l'amendement. La dernière fois que nous avons entendu l'honorable député parler avec cet entrain, ç'a été à la dernière session, lorsque, dans une harangue passionnée, il a peint les maux qui allaient fondre sur la Chambre des communes le jour où la clôture qu'il redoutait tant serait appliquée. Il a alors annoncé que c'était son dernier discours dans un Parlement libre, que désormais l'indépendance de cette Chambre serait nulle, et que ses privilèges allaient disparaître. Si le très vigoureux, très véhément et très violent discours de plus de sept heures et demi dont il nous a gratifié a eu un effet utile, ç'a été de démontrer la folie de sa dernière tentative de prendre le Gouvernement en faute. Ayant été ministre des Chemins de fer du temps que se passaient les événements relatés dans le rapport de MM. Gutelius et Staunton, l'honorable député devait, naturellement, s'émouvoir et s'agiter dans un effort pour échapper, autant qu'il se pouvait, aux conséquences de ce rapport. J'ai quelque admiration pour la manière avec laquelle il s'est employé à cette tâche. La chose en valait la peine, et son débit, je dois le dire, a été fort impressif. Pour n'être pas parvenu à me convaincre que sa conduite au ministère n'emporte aucune suite grave pour lui ni pour le Canada, pour n'être pas parvenu à me convaincre de quelque grosse erreur dans le rapport de MM. Staunton et